

ANOM, Registres matricules militaires

cote : FR ANOM 1 RM 69 / Dupont Pierre Alfred / classe : 1897

Nom : Dupont
Prénoms : Pierre Alfred *per 6-9-1860* **Surnom :**

Numéro matricule du recrutement : 118
Classe de mobilisation : 1897

ÉTAT CIVIL.
 Né le 26 mars 1897, à Lisonville, canton de Lisonville, département de l'Empire, résidant au dit Lisonville, canton de Biliario, département d'Alger, profession de Cultivateur, fils de Pierre et de Carrière domiciliés à Lavigerie, canton de Biliario, département d'Alger.

SIGNALEMENT.
 Cheveux *pet*, sourcils *châtains*, yeux *châtains*, front *ordinaire*, nez *ordinaire*, bouche *moyenne*, menton *court*, visage *locale*.
 Taille: 1 m. 54 cent. Taille rectifiée: 1 m. cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES:

Degré d'instruction : (général (1), 3) militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Bon
 Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (1^{re} portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Incorporé le 16 novembre 1898. Immatriculé sous le N° 20158. Employé dans la compagnie de 1^{er} Escadron 1190. Certificat de bonne conduite accordé.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
16 Mai 1901	<i>Henrieville (Nouvelle Calédonie)</i>	<i>Nouméa</i>	<i>D</i>

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>1901</i>	<i>1901</i>	<i>1901</i>	<i>1901</i>	<i>1903</i>

Dans l'armée active.
 Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
2^e Régiment de Zouaves

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Régiment de Zouaves

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Déclare *incorporé* le 24 novembre 1903. A fait le 14 décembre 1905 devant le Commandant supérieur des troupes du Groupe du Pacifique la déclaration de retour à l'effet de bénéficier de la loi d'amnistie du 1^{er} août 1904. (admis exceptionnellement au bénéfice de l'amnistie par décret du 1^{er} Mars 1906 N° 1249.1) *Passé par changement de domicile à la Nouvelle Calédonie le 16 Mai 1901. N° n'a pas été mobilisé les classes 1913 à 1917 inclus ayant déjà été mobilisés.*
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' du au
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l' du au
 Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 Dans la Colonie jusqu'à présent. Reintégré à sa subdivision d'origine par suite de sa libération définitive à compter du 10.11.1926.
5 Février 1915 1/2 pièces
 Ce recensement est précédemment en vertu d'arrêt du Gouverneur de la Nouvelle Calédonie et dépendances. Survis avant le 31 Mars 1914 de 14 Mars 1914 du Gouverneur de la Nouvelle Calédonie et dépendances. Arrêté du 30 décembre 1911 au 11 décembre 1911 (n° 135 du 15 octobre 1911) du Gouverneur de la Nouvelle Calédonie et dépendances. Remoni par conséquent dans ses classes le 14 décembre 1917 du Gouverneur de la Nouvelle Calédonie.

(1) L
 (2) L
 (3) P